

**Conférence de presse du 2 mars 2009**

## **Dialogue sur l'égalité des salaires**

Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Mesdames et Messieurs,

L'Union suisse des arts et métiers, organisation faïtière des PME suisses et principale association économique de notre pays, a décidé de collaborer au dialogue sur l'égalité des salaires et, dans ce cadre, d'aider à trouver des solutions qui soient à la fois supportables et judicieuses aux yeux des organisations patronales.

Trois raisons principales l'ont incité à faire ce choix :

Tout d'abord, force est de relever que de nombreuses PME, notamment les plus petites, emploient des épouses ou des partenaires des patrons et des membres de leur famille. Aussi, dans nombre de ces entreprises règnent d'ores et déjà la transparence en matière de rémunération et l'égalité salariale. Une notice simple et aisément compréhensible sera élaborée à l'intention des entreprises qui comptent moins de 50 collaborateurs et ne peuvent établir un relevé statistique. Cette mesure est judicieuse, car, en règle générale, ces entreprises ne versent pas des salaires exorbitants. En outre, on n'y constate généralement pas des écarts de rémunération entre les chefs d'entreprise selon qu'ils sont de sexe féminin ou masculin.

Deuxièmement, il s'agit d'un projet auquel les entreprises sont libres de participer. Vouloir imposer le respect de l'égalité salariale en instaurant un contrôle étatique systématique, autrement dit bureaucratique, lent et coûteux, serait une approche erronée qui, de surcroît, irait à l'encontre de l'une de nos principales revendications, à savoir ne pas imposer de charges administratives inutiles aux PME. En revanche, la solution choisie par les partenaires sociaux pour éliminer les discriminations salariales respecte le principe de la subsidiarité des interventions de l'Etat, ce dont on ne peut que se féliciter.

Troisièmement, en matière de transparence des rémunérations et d'égalité salariale, les conventions collectives de travail en vigueur dans les branches les plus diverses (dont certaines ont, d'ailleurs, force obligatoire générale) contiennent depuis de nombreuses années des clauses qui vont dans le bon sens et qu'il s'agira, au besoin, de développer.

Vous voyez donc que les employeurs et les organisations syndicales des différentes branches de l'économie mènent, d'ores et déjà, un dialogue sur l'égalité des salaires et sont prêts à entreprendre des démarches supplémentaires pour améliorer ce dialogue. Dans le souci de garantir le bon fonctionnement du partenariat social, l'usam est prête à s'associer à la démarche visant à imposer selon une méthode simple et efficace le respect des dispositions législatives concernant l'égalité salariale entre femmes et hommes. Elle est persuadée que le dialogue sur l'égalité des salaires contribuera de manière essentielle à ce que l'on accorde plus d'attention à ce que les dispositions de la loi sur l'égalité soient réellement appliquées.